

NOTE DE SERVICE

À : Membres de l'ICA
De : Amy Pun, présidente
 Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence
Date : Le 28 février 2022
Objet : **Rapport sur les divulgations de condamnation au criminel – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**

Document 222021

Contexte

Depuis le 1^{er} septembre 2016, conformément à l'article 3.1.12 des *Statuts administratifs*, le Fellow, l'associé ou l'affilié qui ne bénéficie pas d'une exonération de cotisation en raison d'une retraite complète doit divulguer au directeur général de l'Institut toute condamnation au criminel dont il a fait l'objet dans un délai de 30 jours suivant ladite condamnation au criminel. En outre, conformément à l'article 3.01.1(e), la divulgation des condamnations au criminel constitue une condition pour l'inscription à l'Institut. Une telle divulgation sur une demande d'inscription déclencherait un examen et une évaluation par le Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence (CPSTC), ce qui pourrait avoir une incidence sur l'approbation de la demande d'inscription conformément à l'article 3.01.2.

La section 8 de la [Politique relative à la divulgation des condamnations au criminel](#) exige que les membres soient régulièrement informés des résultats des évaluations de la divulgation des condamnations au criminel menées par le CPSTC.

Rapport

Les condamnations au criminel suivantes ont été divulguées au directeur général et évaluées par le CPSTC au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

Type de condamnation au criminel divulguée	Résultat de l'évaluation*
Conduite avec facultés affaiblies	L'Institut ne prendra aucune autre mesure à cet égard.
Conduite avec facultés affaiblies	L'Institut ne prendra aucune autre mesure à cet égard.

* *N.B. : Chaque condamnation au criminel est passée en revue et évaluée selon les circonstances particulières du cas. Une condamnation similaire dans un contexte différent (p. ex. une récidive) ne donnera pas forcément lieu aux mêmes résultats d'évaluation.*

Toute question concernant la divulgation de condamnation au criminel doit être adressée à [Michel Simard](#), directeur général.

AP